

**DOSSIER R-4008-2017
CALENDRIER DE L'AUDIENCE
LE 16 MARS 2023**

8 h 45 - Ouverture TEAMS

9 h 00 - Ouverture de l'audience et remarques préliminaires

PREUVE D'ÉNERGIR

Ajout de l'article 11.1.3.5.5 au texte des *Conditions de service et Tarif* (Étape E)

Contre-interrogatoire :

- ACEFQ
- FCEI
- SÉ-AQLPA-GIRAM
- Régie

ARGUMENTATION D'ÉNERGIR

ARGUMENTATION DES INTERVENANTS

- ACEFQ
- FCEI
- SÉ-AQLPA-GIRAM

RÉPLIQUE D'ÉNERGIR

Pause santé

RÉGIE

FIN DE L'AUDIENCE